

L'HISTOIRE DU JOUR

Les caisses enregistreuses luttent contre la fraude

Fini de taper dans la caisse ! Les éditeurs de logiciels équipant les caisses enregistreuses des restaurants et des petits commerces viennent de mettre au point une nouvelle norme (NF 525). Elle répond aux dispositions de la loi du 6 décembre 2013 relative à la fraude fiscale : en effet, selon le texte, les éditeurs sont passibles d'être poursuivis solidairement du commerçant fraudeur. Infocert, l'organisme de certification, a commencé à délivrer ses premières onctions... Et la première entreprise élue est une PME gardoise : Atoo. Son logiciel Leo2 permet de sécuriser les données enregistrées par les caisses en signalant les tentatives d'effacements d'historique, les annulations suspectes de commandes ou les tentatives de créer une double comptabilité.

Aujourd'hui, s'équiper d'un logiciel répondant à la norme NF 525 n'est pas obligatoire. Il représente cependant une garantie de bonne foi pour l'éditeur.

Avec 11 000 clients

sur un marché estimé à 600 000 utilisateurs dans l'Hexagone, Atoo, ses 9 salariés et son 1,7 million d'euros de chiffre d'affaires, est un petit face à Pi Électronique - l'autre entreprise certifiée à ce jour. La PME gardoise envisage néanmoins une belle croissance grâce à cette technologie nouvelle. Elle prévoit d'embaucher quatre personnes supplémentaires.

« Le développement de ce logiciel nous ouvre des portes sur d'autres marchés comme le Royaume-

Uni où nous installons nos premiers logiciels dès cette semaine », se félicite

Christian Coquidé, gérant et fondateur d'Atoo. Outre-Manche, c'est moins la peur de l'administration fiscale que la chasse aux salariés indéli-cats tapant dans la caisse qui intéresse les commerçants. ■

GUILLAUME MOLLARET (À NÎMES)

